

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 02 avril 2024 - COMPTE-RENDU

Le mardi 02 avril 2024, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 46 délégués étaient présents. Madame Anne BOLLACHE a été élue secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux Clément BOYER, représentant de Nièvroz Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Joël AUBERON, représentant de Beynost Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel Christine FRANCOIS, Maire de Neyron Pierre GOUBET, Maire de St Maurice de Beynost Valérie POMMAZ, Maire de Thil</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Eloi PONS, représentant de Pont d'Ain Eric TEYSSIER, représentant de Priay Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Vincent MANCUSO, Maire d'Ambronay Lionel MANOS, Maire d'Arandas Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Maire de Bénonces Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain Gilles CELLARD, Représentant de Château-Gaillard Claire ANDRÉ, Maire de Chazey-sur-Ain Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres</p>	<p>Valérie PERRACHON, représentante de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Eric ELIE, Représentant de Leyment Emmanuel GINET, Maire de Lhuis Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges Gilberto GRECO, représentant de Pérouges Pascal PAIN, Maire de Rignieux-le-Franc Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey Alain TÊTU, représentant de Sault-Brénaz Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans Eliane NAMBOTIN, représentante de Saint-Maurice-de-Rémens Julien BELLAND, représentant de Sainte-Julie Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz Valérie BERNARD, représentante de Serrières-de-Briord Estelle BARBARIN, Maire de Torcieu Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey Giuliano D'ANDREA, représentant de Villebois Rita ERIGONI, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: right;">Ont donné pouvoir :</p> <p><u>CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon</u> : M. Jean-Michel BOULMÉ à Mme Anne BOLLACHE <u>CC Plaine de l'Ain</u> : M. Jean-Alex PELLETIER à Mme Françoise VEYSSET-RABILLOU</p> <p style="text-align: right;">Sont excusés :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain</u> : Mesdames AGUERSIF, GARIBIAN, CORNA – Messieurs BRUNET, de BOISSIEU, FABRE, FREY, JANODY, BEAUFORT, FOURNIER, MARCELLI, DUSSARRAT, LADREY, BONIN, ALLAIN et MASSON. <u>CC de la Côte à Montluel</u> : Mesdames FABIANO et RACCURT - Monsieur POIRSON. <u>CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon</u> : Messieurs BELY et BATAILLY. <u>CC Miribel et Plateau</u> : Monsieur DELOCHE.</p>
--	--

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne la secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer deux nouveaux membres :

- pour la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Eloi PONS en tant que Titulaire, pour Pont d'Ain et Jean-Claude DURUAL en tant que Suppléant, pour Varambon.

Les nouveaux membres titulaire et suppléant sont officiellement installés au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

DELIBERATION N°03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Président présente le compte administratif pour 2023.

Il explique les résultats excédentaires de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement. Il précise que le résultat excédentaire en fonctionnement sera utilisé pour financer la future révision.

Dans le chapitre 011, quelques comptes sont commentés et des explications données sur des évolutions au regard du budget primitif.

Le président présente ensuite les principales recettes de fonctionnement qui sont notamment les contributions des 4 communautés de communes, le reversement de l'Office de tourisme pour le temps partagé de l'agent, Chantal PARIS et la mutualisation du véhicule avec la CC Plaine de l'Ain.

Il est fait de même pour la partie investissement qui est présentée en détail aux membres.

Le Président quitte la salle et le Conseil est présidé par Anne BOLLACHE, 1^{ère} Vice-présidente.

Après le débat, la délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°04 – COMPTE DE GESTION 2023

Le Président présente la délibération sur le compte de gestion 2023, celle-ci est mise au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°05 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Les résultats de l'exercice 2023 sont excédentaires de 29 062,59 € en fonctionnement et de 1 961,51 € en investissement. Le Président indique que ces résultats sont intéressants car ils représentent une réserve pour financer le coût de la révision.

Les résultats de clôture 2023, une fois les résultats de clôture 2022 intégrés, s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 62 079,95 €
- pour la section d'investissement, 48 658,60 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au Conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- 62 079,95 € répartis comme suit :
 - en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 40 079,95 €,
 - et au compte 1068, pour la somme de 22 000,00 €
- 48 658,60 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°06- – CONTRIBUTIONS DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES 2024

Le Président présente pour chacune des intercommunalités les montants de leurs contributions qui seront réactualisés courant septembre 2024, suite à la mise à jour des nouveaux chiffres INSEE et du potentiel fiscal donnés par les services de la Préfecture de l'Ain.

Il est joint, à titre indicatif, un tableau mentionnant l'évolution des contributions de 2019 à 2023.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°07- – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président présente le budget primitif 2024 qui s'élève à 267 883 € en fonctionnement et à 108 663 € en investissement. Le budget de ce nouvel exercice maintient les orientations habituelles.

Lors de la présentation du budget primitif en fonctionnement, il est précisé que dans le chapitre 011, certaines dépenses seront plus élevées qu'en 2023, du fait du lancement de la révision. Les comptes sont abondés en conséquence.

Nous accueillons une stagiaire en troisième année de BUT Carrières Sociales Parcours Villes et Territoires Durables à l'IUT Grand Ouest Normandie – Pôle d'Alençon de mars à juin 2024 qui aura pour mission de créer des fiches d'identité pour chacune des communes. Il s'agira d'obtenir, grâce à ce travail, un état des lieux de la consommation d'espaces.

Claire ANDRÉ demande si ces fiches d'identité pourront faire foi. Olivier PREMILLIEU le lui confirme.

Le Président explique qu'il est possible, au vu des sujets traités par l'InterSCoT cette année : la logistique urbaine (nouvelle obligation légale) et le desserrement sur les formations, que la cotisation versée par le Syndicat mixte soit revue à la hausse.

Le budget en investissement est également présenté.

A ce titre et au vu de la révision du SCoT qui est lancée, le Président indique que le Syndicat mixte essaiera, dans la mesure du possible, de repousser les demandes de financement exceptionnelles aux Communautés de communes, comme il l'avait évoqué lors des orientations budgétaires 2024.

Eloi PONS demande quelle est la différence entre les comptes 617 – Etudes et recherches en fonctionnement et 202 – Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme en investissement, puis s'il est possible, comme dans le privé, d'obtenir des aides de l'Etat pour le financement de l'apprenti. Olivier PREMILLIEU explique que par exemple, les études réalisées avec un hydrogéologue sur le PPRI seront imputées au compte 617, alors que les études ayant un impact sur la modification des documents d'urbanisme seront imputées au compte 202.

Sur le financement de l'apprenti, le Président indique que c'est la délibération suivante.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°08- – ACCUEIL D'UN(E) ALTERNANT(E) 2024

Le Président explique que, comme cela avait été déjà évoqué en 2023, le syndicat mixte BUCOPA souhaite renforcer l'équipe technique en recrutant un(e) alternant(e) pour la rentrée 2024. Cette option a été retenue car elle permet de donner la chance à un étudiant de se former en se confrontant au milieu professionnel et en permettant au responsable du syndicat mixte de lui confier de nouvelles missions.

Le profil recherché est un(e) étudiant(e) en master 1 - 2 en urbanisme et aménagement du territoire.

Cette démarche nécessite de nommer le responsable du syndicat mixte comme maître d'apprentissage. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme d'Etat préparé par ce dernier.

Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.).

Par ailleurs, les collectivités territoriales n'étant pas assujetties au versement de la taxe d'apprentissage, elles prennent en charge le coût de la formation de l'apprenti en CFA.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales (et d'aides du FIPHFP, le cas échéant).

Le Président propose à l'assemblée de conclure un contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2023-2024, de consulter le Comité Technique pour les conditions d'accueil de l'alternant :

Service d'affectation	Diplôme préparé	Durée de la formation
/	Master 1 - 2	1 an

Vincent MANCUSO demande des précisions sur les missions qu'aura le(la) futur(e) apprenti. Le Président fixe 2 missions principales qui seront d'assister Olivier PREMILLIEU sur la partie technique lors de la révision, et également de suivre les tâches quotidiennes du syndicat comme par exemple le suivi des documents d'urbanisme. Olivier PREMILLIEU rajoute qu'il souhaite également transmettre son savoir.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°09- – RAPPORT EGALITE HOMMES/FEMMES

La délibération concernant le rapport sur l'égalité hommes / femmes est présentée à l'assemblée et ne soulève aucune question, ni remarque.

Elle est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°10- – PRESCRIPTION REVISION DU SCOT BUCOPA

Le Président rappelle le contexte de la décision de prescrire la révision du SCoT BUCOPA. En effet, tout d'abord la Loi l'impose afin d'intégrer les législations qui ont évolué ces dernières années.

Il est important que le SCoT débute dès à présent sa révision car une fois celle-ci adoptée, même si les communes ne seront pas dans l'obligation de réviser leur PLU, elles devront néanmoins vérifier que leur PLU soit en conformité.

Aussi, le contenu du SCoT a changé depuis la dernière révision approuvée en 2017, il faut intégrer la décision prise par le Président de la République de construire les nouveaux EPR2, prévoir en 2026 un éventuel passage de la CC Plaine de l'Ain en Communauté d'agglomération et donc la mise en place d'un PLUI.

Vincent MANCUSO évoque le problème rencontré par les communes de ne pas pouvoir loger de nouveaux habitants en raison de la non ouverture de terrains de construction.

Afin de pallier ce problème, il faudra effectuer des choix politiques pour répartir la réserve de 1ha octroyée par commune, en cas de révision.

Eric ELIE demande quel est le pourcentage de logements sociaux. Olivier PREMILLIEU indique que pour les communes de + de 3 500 habitants, ce pourcentage s'élève à 25 %. Il souhaite également savoir ce que changera pour le SCoT, un passage en communauté d'agglomération, pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Il y aura un choix à faire entre de nouvelles compétences, un passage en PLUI, une prise de compétence obligatoire tourisme.

Le SCoT BUCOPA continuera tout de même à exister. Olivier PREMILLIEU rappelle que la procédure de la révision devra être terminée en février 2027 au plus tard, afin de laisser aux communes le temps de mettre en conformité leurs documents d'urbanisme avec la Loi Climat et Résilience, au plus tard en février 2028. Il faudra également prendre en compte les délais supplémentaires dus aux élections municipales.

Lionel MANOS souhaite savoir si, en cas de mise en place du PLUI, les communes en RNU disparaîtront. Olivier PREMILLIEU répond que normalement ce ne sera pas le cas.

Jean-Pierre GAITET évoque le CFAL afin de savoir si ce projet se fera et si d'autres éléments sont connus. Alexandre NANCHI indique qu'en raison du remaniement, il n'y a pas de nouvelles informations. Valérie POMMAZ souhaite des précisions sur le tracé. Le tracé reste le même. Philippe GUILLOT-VIGNOT rajoute que la DUP était normalement terminée, mais a été relancée.

Alexandre NANCHI termine en précisant que sur la DUP, les services de l'Etat seront interrogés sur sa validité.

Le Président souligne que le zéro artificialisation nette n'est pas vraiment un problème pour le territoire les prochains 10 ans car on consomme déjà moins que ce qui est demandé, mais que la décennie suivante sera difficile. A ce titre, il rappelle aux membres présents qu'un questionnaire sur le ZAN envoyé par le Sénat leur a été transmis et peut être complété.

INTERVENTION POUR LA PRESENTATION DU PROJET D'UN NOUVEAU FRANCHISSEMENT DU RHONE

Le Président rappelle que 2 aménagements sur le Rhône sont inscrits dans le SCoT, un projet hydraulique et un projet de pont. Il laisse la parole à Charles de la VERPILLIERE, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain à la contractualisation et à l'aménagement du territoire pour parler des études en cours sur le projet de pont.

Charles de la VERPILLIERE intervient pour présenter les études menées conjointement par les Conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère, sur la réalisation d'un nouveau franchissement routier du Rhône. En effet, les 2 ponts actuels ne sont plus opérationnels, ceux de Lagnieu et de Loyettes, c'est pourquoi une réflexion a été amorcée par les deux Présidents de l'Ain et de l'Isère.

Ce projet devient prégnant en raison du développement du PIPA, de l'augmentation du trafic routier dans l'Ain et dans l'Isère, mais aussi du fait de la prolongation pour 10 ans des 4 réacteurs de la centrale du Bugey.

Il indique que le franchissement d'un fleuve relève de la compétence du Département. Le pont sera construit en aval des EPR. Il n'y a pas de problème d'installation côté Ain, mais cela pose plus de problème côté Isère en raison de l'éloignement du Rhône des axes routiers.

Valérie POMMAZ souhaiterait que l'on développe d'autres moyens de mobilité que ceux existant car avec la masse de salariés qui augmentera dans les années futures, le problème du trafic saturé reviendra dans quelques temps.

Charles de la VERPILLIERE soutient cette idée de développement d'autres moyens de mobilité, ce sujet fera en effet l'objet d'études.

Alexandre NANCHI parle des transports collectifs, EDF le propose déjà à ses salariés ; mais il précise qu'il faudra être force de proposition auprès du Département.

Fabrice VENET confirme qu'EDF le fait déjà avec son propre transport, mais il n'imagine pas que cela puisse être fait de façon systématique et à grande échelle.

Clément BOYER s'interroge sur l'impact négatif que pourrait avoir le pont et le CFAL sur le fleuve, et les risques d'inondation qui pourraient en résulter.

Charles de la VERPILLIERE et Alexandre NANCHI ne sont pas inquiets par la construction du pont qui est à distance, mais plutôt par l'arrassement du Rhône et le maintien des berges. En effet, Jean-Pierre GAITET prend l'exemple du problème d'érosion que connaît le canal de Miribel et des risques que cela engendre pour les voies ferrées et les maisons.

Philippe GUILLOT VIGNOT témoigne en expliquant que le pont de Jons qui permet de relier l'Est lyonnais à la Côtière a un réel intérêt, et soutient la problématique de la CC de Miribel et du Plateau concernant l'érosion des berges du canal de Miribel.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD demande s'il existe d'autres scénarios possibles. Charles de la VERPILLIERE répond que pour régler le problème d'engorgement du trafic de Loyettes, il faut que le pont ne soit pas trop loin.

Il conclut en indiquant que ce projet complexe va faire l'objet d'études longues, mais que la procédure doit être menée à terme.

La séance est levée à 20h30.